



L'insertion professionnelle : programme de l'agglomération bordelaise

mai 2014

1. Un plan global d'inclusion des familles :

Depuis novembre 2009, et notamment après l'incendie d'un squat, l'agglomération bordelaise a mené 4 MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) successives dans le but de résorber les campements illicites et les squats.

- La MOUS 1 a duré de novembre 2009 à juin 2010, principalement financée par l'Etat, la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et la ville de Bordeaux, et a consisté en un diagnostic de la plupart des personnes des campements et en l'accompagnement de 14 familles sélectionnées. Le bilan a été considéré comme positif.
- La MOUS 2 a duré de juillet 2010 à août 2011. Financée par l'Etat et la CUB, elle a consisté en un diagnostic des sites non traités durant la MOUS 1 (forte augmentation du nombre de personnes concernées entre les deux MOUS) et en l'accompagnement de 19 familles sélectionnées.
- La MOUS 3 a duré de septembre 2011 à août 2012. Financée par l'Etat et la CUB, elle a apporté quelques modifications à son processus de fonctionnement, notamment en ne diagnostiquant plus par squat mais par familles volontaires pour être accompagnées. 104 familles se sont portées volontaires, parmi lesquelles 40 ont été retenues. Une dizaine sont sorties sur du logement.

Une 4e MOUS a été lancée en 2013 avec un financement de l'Etat. La CUB met à disposition du programme des maisons et la ville de Bordeaux des médiateurs sociaux. La MOUS s'inscrit dans le prolongement des MOUS précédentes et reste dans la même logique : un diagnostic individuel de la situation des familles volontaires et un accompagnement des familles retenues.

Cet accompagnement comprend en particulier :

- un accompagnement social et administratif concernant l'accès aux droits ;
- la mise en place « d'atelier d'apprentissage des codes socio-culturels » ;
- l'apprentissage de la langue française ;
- « l'aide à la parentalité, à l'enfance et au suivi de la scolarité ».

La MOUS 4 souhaite notamment renforcer le volet santé et le volet accès à l'emploi (aide aux techniques de recherche d'emploi, aux démarches administratives, orientation vers des secteurs en déficit de main-d'œuvre...).

Le pilotage est assuré par la préfecture et la DDCS qui ont des réunions hebdomadaires pour faire le point sur l'avancement. L'opérateur est le Centre d'orientation sociale (COS), un acteur associatif qui a assuré l'ensemble des MOUS mises en place.

2. Le projet d'accompagnement à l'insertion par l'activité économique et l'emploi

Ce projet est l'objectif majeur des MOUS, aux côtés de l'accès au logement. Pour cela la fonction de médiation de l'opérateur COS s'avère essentielle, à un double titre :

- Répondre aux exigences du donneur d'ordre
- Mener une démarche structurée envers les familles.

La sélection des personnes suivies

Des conditions préalables sont requises pour présenter une demande d'accompagnement dans la MOUS :

- Une démarche volontaire
- L'absence de tout antécédent judiciaire
- Des capacités minimales de communication en française et compétences professionnelles transférables sur le marché de l'emploi
- La participation systématique aux rendez-vous fixé pour le diagnostic social et professionnel.

Ces engagements sont renouvelés une fois entré dans l'accompagnement de la MOUS et se complètent des principaux engagements suivants :

- Le respect de l'obligation de scolarisation
- L'acceptation des propositions négociées d'emploi, de formation et d'hébergement faites par les travailleurs sociaux référents de la MOUS
- L'assiduité aux cours de français
- La présentation lors de rendez-vous auprès de tout employeur potentiel.

L'accompagnement vers l'emploi

Il est encadré par des entretiens individuels réguliers et un suivi contractualisé.

Les intéressés participent obligatoirement à des actions collectives d'information et d'ateliers de formation (techniques de recherche d'emploi, simulation d'entretien d'embauche, etc...)

Le COS organise l'orientation et les entretiens d'embauche en s'appuyant prioritairement sur son réseau d'entreprises privées, d'entreprises d'insertion par l'activité économique, d'associations et de collectivités territoriales.

Un partenariat opérationnel a été mis en place entre le COS et Pôle-Emploi, dans les termes de la convention signée en février dernier, suite aux rencontres entre le COS et la direction territoriale. Les contacts entre la direction territoriale, le référent désigné et le service emploi sont d'ores et déjà engagés.

3. Les résultats :

Les résultats du programme en matière d'insertion professionnelle sont globalement positifs. Plus de 80% des personnes accueillies accèdent à un emploi, même de court terme, dans le cadre de la MOUS. 25% accèdent à un emploi stable ou en voie de stabilisation.

Au 15 décembre 2013, sur les 94 familles dans le programme de la MOUS à cette date, 124 adultes étaient immédiatement disponible pour un emploi (personnes majeures moins les entrées les plus récentes, moins les adultes avec problèmes de santé et mères au foyer avec enfants en bas âge), dans 78 familles.

Sur ces 124 personnes :

- 83% (103 personnes) ont eu accès à un emploi ou étaient en emploi :
 - 57% (71 personnes) ont eu des emplois de moins de six mois : CDD, emplois saisonniers, interim, contrats IAE.
 - 26% (32 personnes) avaient, en décembre 2013, des emplois stables ou en voie de stabilisation : CDD de 6 mois et plus, fidélisation employeur saisonnier, contrats IAE de 6 mois et plus. 7 personnes ont signé des contrats en CDI et 2 sont autoentrepreneurs.
- 11% (14 personnes) ont en recherche d'emploi.
- 6% (7 personnes) ont un accès au marché de l'emploi très compliqué.